

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CL5

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 48**Mission « Aide publique au développement »**

I.- Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II.- La lutte contre l'endettement de la Côte d'Ivoire et la précarité qui touche le sol national français est une nécessité. »

II.- En conséquence, au début de l'alinéa 1, insérer la mention : « I.- »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 48 propose une augmentation du budget destiné au désendettement de la Côte d'Ivoire qui devrait atteindre 2 943 milliards € à la fin de l'année 2016, alors que le plafond autorisé depuis l'année 2013 était de 2 850 milliards €. L'état français devrait se préoccuper de la pauvreté française tout en continuant d'aider la Côte d'Ivoire et ce à la hauteur fixée depuis 2013. Selon l'observatoire des inégalités, dans un article intitulé « *La pauvreté progresse en France* », la France regrouperait entre 4,9 millions de pauvres - sous un seuil de pauvreté estimée à 50 % du niveau de vie médian - et 8,5 millions de pauvres - sous un seuil de pauvreté estimée à 60 % du niveau de vie médian. Le nombre de Français vivant sous le seuil de pauvreté n'a fait que s'accroître depuis ces dernières années, laissant néanmoins un recul dans les années 2010. Les plus touchés par ce phénomène, d'après l'observatoire des inégalités dans un article intitulé « *Qui sont les pauvres de France* » sont les jeunes de moins de 30 ans ; en effet la moitié des pauvres ont moins de 30 ans. En outre 42,4 % de la pauvreté est regroupée dans la catégorie de couple avec enfant. Il s'agit donc pour la France de s'occuper avant tout de la génération des 20-30 ans la plus touchée par la pauvreté, dynamique potentielle dans le secteur du travail ou la création du travail. Ainsi que les ménages Français ayant des enfants, formant la postérité de demain. Il y a donc un réel enjeu face auquel la France se doit de répondre pour garantir l'avenir.